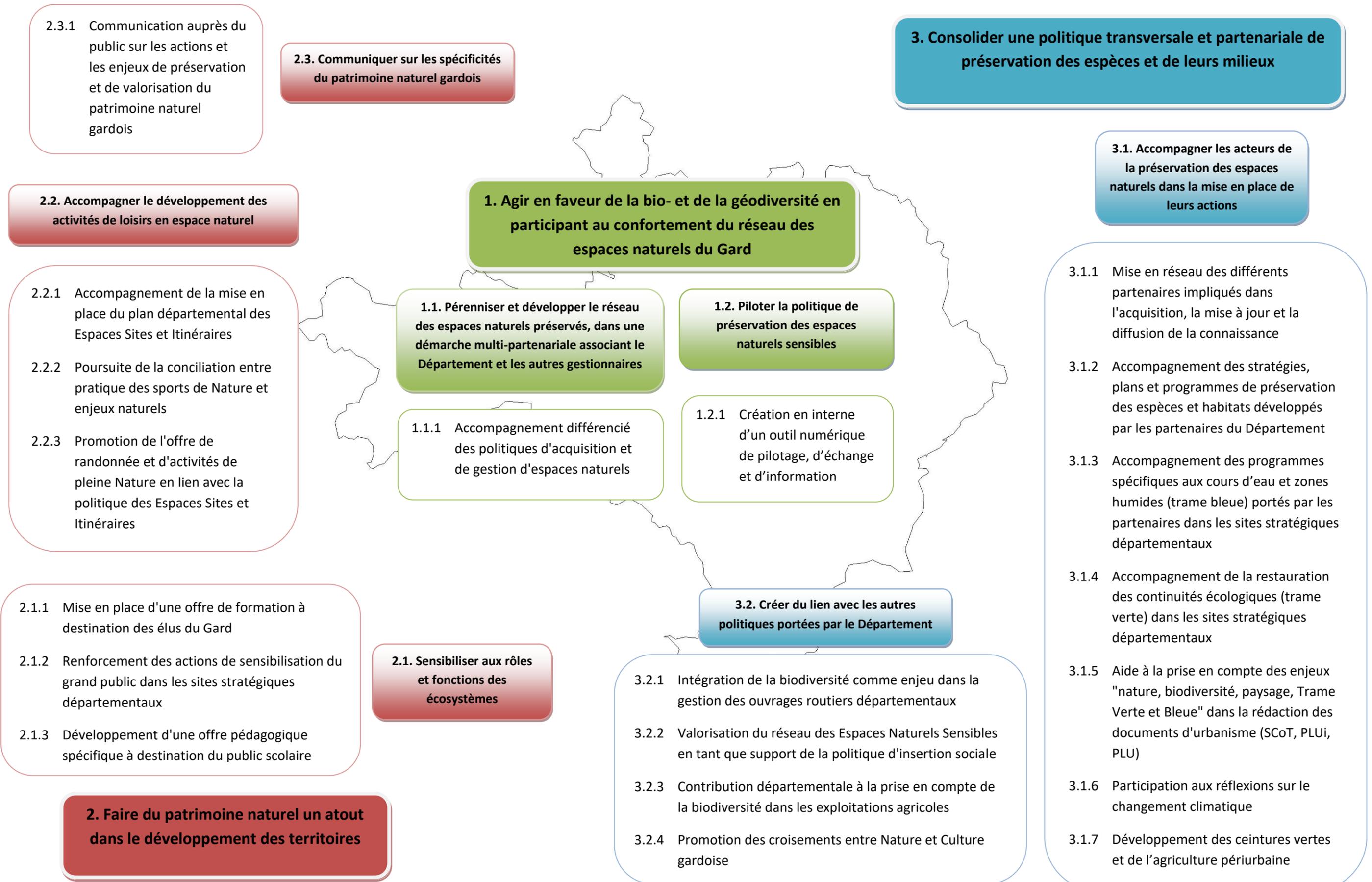

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Gard

Rapport de phase 3 : Plan d'actions





| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 1. Agir en faveur de la bio- et de la géodiversité en participant à la préservation du réseau des espaces naturels du Gard |
| Objectif | 1.1. Pérenniser et développer le réseau des espaces naturels préservés, dans une démarche multi-partenaire associant le Département et les autres gestionnaires |
| Action | 1.1.1. Accompagnement différencié des politiques d'acquisition et de gestion d'espaces naturels |
| Contexte et enjeux | <p>Il existe aujourd'hui dans le Gard une première armature d'un réseau de sites préservés au titre de la faune, de la flore et des habitats naturels, basé sur des acquisitions successives de propriétés par le Département, au titre de la politique des ENS. La plupart d'entre elles sont dotées de documents de gestion (plan de gestion ou à minima notices de gestion).</p> <p>Le diagnostic a mis en avant des enjeux naturels forts pour le département du Gard, notamment la gestion et la restauration des cours d'eau et des zones humides, souvent dégradés. Il a également souligné une responsabilité forte du Département dans la préservation de certaines espèces et habitats naturels, ainsi que dans la gestion des risques naturels (incendie et inondation). La gestion et l'extension du réseau des sites préservés permet de prendre en compte une partie de ces enjeux.</p> <p>L'accompagnement à l'acquisition et à la gestion de sites reste un des piliers centraux de la stratégie mise en place par le Département destinée à réduire la forte pression démographique, à prévenir le changement climatique en préservant la biodiversité et en offrant des lieux de loisir aux gardois et aux visiteurs pour un aménagement durable du territoire, Il dispose d'un outil foncier, la zone de préemption, et d'un outil financier, la Taxe d'aménagement. Ils lui permettent de se positionner dans une approche multi-partenaire d'acquisition et de gestion d'espaces naturels sur son territoire. Ainsi, sur la base des enjeux préalablement cités, le Département privilégie une appropriation locale et de fait une démarche ascendante. Les partenaires du Département (collectivités, établissements publics) œuvrant sur les différents territoires, sont ainsi invités à faire émerger des projets structurants et durables.</p> |
| Description de l'action | <p><u>La politique d'acquisition</u> sera accompagnée de manière différenciée par le Département en fonction d'un certain nombre de critères.</p> <p>1. Ensemble du territoire : accompagnement de l'acquisition de sites stratégiques départementaux (cf. carte ci après) par les EPCI avec priorisation de l'action en fonction des modalités expliquées ci-après.</p> <p>Les critères utilisés pour prioriser l'accompagnement du Département à l'acquisition seront renseignés dans une grille. Ils croiseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine naturel du site : type d'habitats communautaires, d'espèces déterminantes ou protégées • Les enjeux en termes de biodiversité : état de conservation bon, moyen mais restaurable, corridor écologique avéré |

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux en lien avec la biodiversité : eau (champ d'expansion des crues, périmètre de captage élargi, zones humides), agriculture (agriculture durable, biologique ou raisonnée). • Les enjeux en lien avec les activités de pleine nature (PDESI- PDIPR) • Les menaces et perspectives : menaces à court / moyen / long terme, perspective de maintien / restauration du site, • Les enjeux en espaces agricole et forestier durables vecteur de biodiversité • Le Changement climatique : préservation des écosystèmes et zones humides, lutte contre les inondations et incendie de forêt • Les potentialités en termes de développement territorial : accueil du public, développement touristique durable, <p>Le Département utilisera également des critères pour définir ses priorités de financement : lien avec d'autres possibilités de financement (région, agence de l'eau,...), modulation en fonction de la richesse de la commune, etc.</p> <p>2. Spécificité territoriale :</p> <p>Propriétés départementales : extension possible des sites selon les opportunités.</p> <p>Territoire du PNC : travail partenarial avec le Parc, selon les termes de la convention en cours, avec des modalités de cofinancement de l'acquisition à définir au cas par cas selon les projets.</p> <p>Territoire du conservatoire du littoral : répartition des acquisitions. Sur ce territoire, de manière globale, le Département n'exerce pas son droit de préemption, laissant au conservatoire la possibilité de l'exercer par substitution et suivant les nouvelles dispositions du code de l'Urbanisme (L. 215-1 et suivants).</p> <p><u>La politique de gestion</u> sera accompagnée par le Département de la manière suivante :</p> <p>1. Ensemble du territoire : Tout nouveau site bénéficiant d'un financement pour l'acquisition et la gestion au titre des ENS devra être doté d'un plan de gestion, avec réunion d'un comité de site annuel et production d'un rapport d'activité par le gestionnaire.</p> <p>2. Spécificité territoriale :</p> <p>Propriétés départementales : poursuite de la gestion concertée avec les partenaires en place. Mise en place et réactualisation régulière après évaluation des plans de gestion. Mise en place d'une réunion annuelle d'un comité de site, avec rédaction et présentation d'un rapport d'activité. Mutualisation des supports de communication à l'échelle du réseau, transmission des données naturalistes, intégration des résultats des actions menées à l'outil de gestion. Mise en place d'un comité scientifique chargé à minima de donner un avis sur les plans de gestion et de se prononcer sur la gestion mise en place.</p> <p>Territoire du PNC : travail partenarial avec le Parc, selon les termes de la convention existante, avec des modalités de cofinancement de la gestion à définir au cas par cas selon les projets.</p> <p>Territoire du conservatoire du littoral : Mise en cohérence de la doctrine de gestion des sites ENS avec celle du CELRL, à travers les plans de gestion et les comités de suivi /</p> |
|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| | comités scientifiques. |
| Pilotage | <p>Les plans de gestion sur les propriétés départementales sont réalisés par le Département et ses partenaires selon les sites.</p> <p>Les plans de gestion sur les nouveaux sites ENS sont réalisés par les porteurs de projet (collectivité, établissements publics). Ils pourront demander ponctuellement une assistance au Département pour : la constitution du dossier de candidature, la mise en place d'une entité de gestion cohérente, la rédaction du plan de gestion, la mise en œuvre des actions. Le Département sera présent tout au long de la démarche de création du site ENS puis aux comités de site annuels.</p> |
| Partenaires | Communes ; Syndicats mixtes de l'environnement, PNC, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau, Région |
| Financement | Dépenses affecté sur la taxe d'aménagement ; cofinancement possibles Etat Europe selon les thématiques |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de sites (et surface) acquis ou faisant l'objet d'une stratégie d'acquisition sur la durée du plan</p> <p>Propriétés départementales : somme dédiée à l'acquisition / gestion</p> <p>Sites ENS des partenaires : somme dédiée à l'acquisition / gestion</p> <p>Nombre de plans de gestion mis en place / nombre de sites acquis</p> |

ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS DU GARD



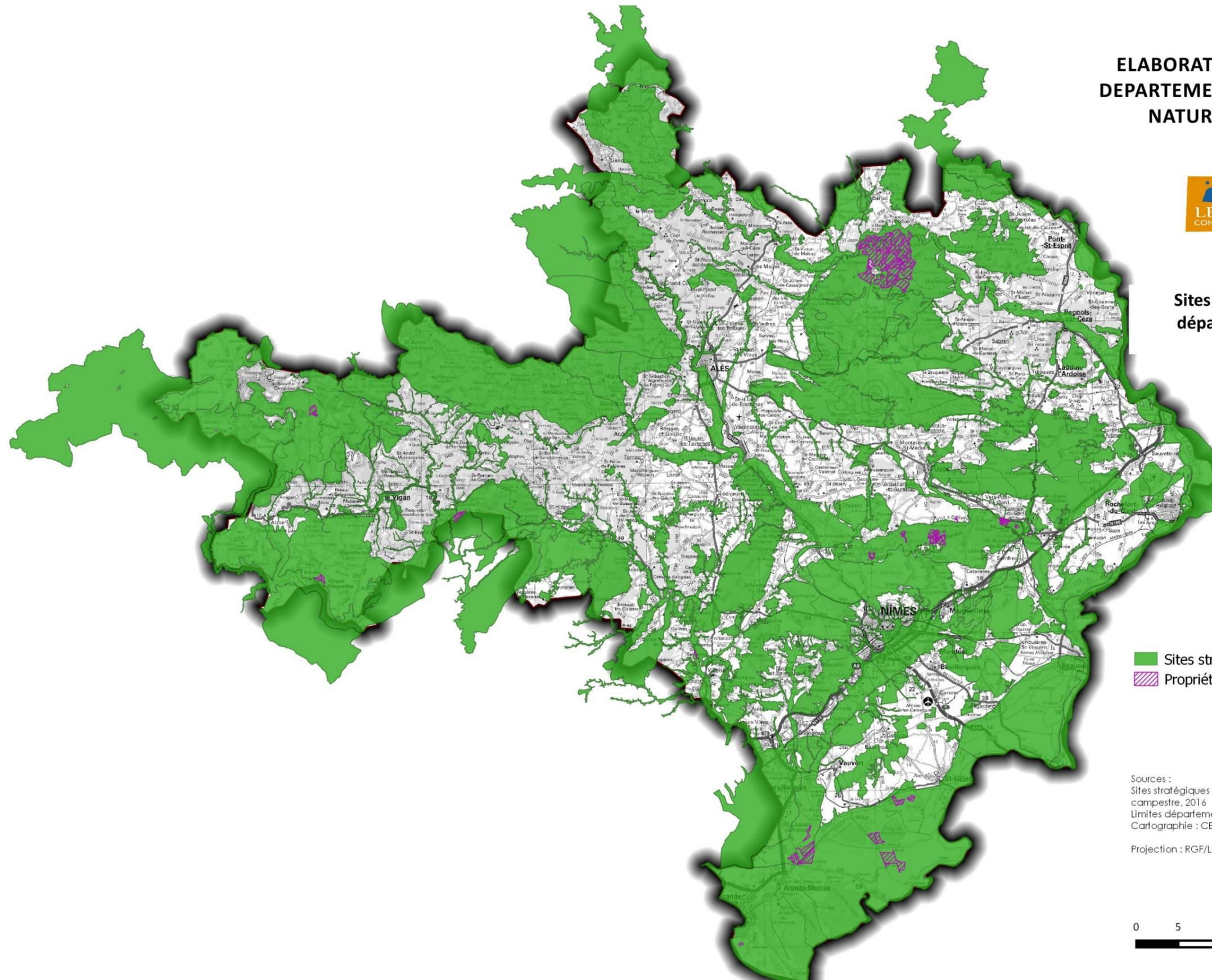
Sites stratégiques
départementaux

■ Sites stratégiques départementaux
▨ Propriétés départementales

Sources :
Sites stratégiques départementaux : CERCIS, Acer
campestre, 2016
Limites départementales : IGN, GEOFLA, 2015
Cartographie : CERCIS, avril 2016

Projection : RGF/Lambert93

0 5 10 km



| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 1. Agir en faveur de la bio- et de la géodiversité en participant à la préservation du réseau des espaces naturels du Gard |
| Objectif | 1.2. Piloter la politique de préservation des espaces naturels sensibles |
| Action | 1.2.1. Mutualisation d'un système de pilotage d'échange et d'information (outil numérique) |
| Contexte et enjeux | <p>De nombreux acteurs interviennent en matière de gestion et de protection des milieux naturels, et ce à toutes les échelles de territoire. Certains milieux naturels multiplient les zonages au titre de diverses politiques : réserves (nationales et régionales), APPB, Natura 2000, politique du conservatoire du littoral, Espaces Naturels Sensibles, etc.</p> <p>Des partenariats sont mis en place, des données naturalistes sont produites, des modalités de gestion sont expérimentées, des expériences scientifiques s'inscrivent dans des programmes au long cours, etc.</p> <p>Cette effervescence pose la question de la mutualisation et du partage de toute la connaissance accumulée. Des outils sont en cours de développement comme le SINP du côté de l'Etat ou Faune-LR du côté de l'union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon (Mérionalis).</p> <p>Le Département s'inscrit dans cette volonté de mutualisation de la connaissance et de la mettre à disposition de ces partenaires (EPCI, communes, syndicats mixtes, PNC,...). Il a pour objectif, à travers la création d'un outil numérique de pilotage, d'échange et d'information, de dynamiser sa politique des espaces naturels sensibles en regroupant l'ensemble des expériences mises en place sur les sites.</p> |
| Description de l'action | <p>Les contours précis de l'outil devront être définis dans une première étape de travail. Cette conception devra intégrer l'ensemble des services du Département pour bien identifier les besoins. Cela nécessitera un travail de communication en interne pour clarifier les possibles entre besoins exprimés et possibilités techniques / administratives (propriété des données).</p> <p>Une fois l'outil conçu, il sera mis au service de l'ensemble des services pour consultation dans le cadre de la mise en place de transversalités entre services : missions liées aux routes, missions liées aux activités sportives, missions liées à l'aménagement foncier ...).</p> <p>Des données existent et d'autres sont à compléter, hiérarchiser et organiser. La première étape est un travail exhaustif de recensement de l'existant au département et dans les structures partenaires afin d'établir le cahier des charges de l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • présenter les enjeux par territoire mis en avant lors du travail d'état des lieux du présent schéma (point à faire avec les propriétaires des données) • présenter une cartographie de l'ensemble des propriétés du Département (au titre des ENS et les autres), |

| | |
|---------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • identifier les espaces naturels sensibles acquis au titre de la taxe d'aménagement • reprise de tous les zonages d'inventaires et de protection existants • porter à connaissance des données disponibles en lien avec le SRCE et les sites de synthèse de données (SINP, Faune LR ...) • proposer une cartographie des zonages de préemption au titre des ENS validés à l'échelle cadastrale • proposer des liens vers les plans de gestion des différentes propriétés départementales et autres sites stratégiques départementaux ainsi que les comptes-rendus annuels d'activité incluant les rapports scientifiques • centraliser les retours d'expériences des opérations de gestion mises en place sur les différents sites ENS (types de travaux, coûts de mise en œuvre, résultats ...) • centraliser la connaissance acquise sur les ENS et sur les autres propriétés départementales (données espèces faune et flore, données espèces invasives ...) • présentation de l'offre d'animation en lien avec les espaces naturels • présentation du réseau PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et des espaces, sites et itinéraires dédiés à la pratique des sports de Nature • recensement des équipements en place pour l'accueil du public, avec possibilité de mise à jour de l'état de conservation par les agents de terrain • module d'intégration des données faune et flore pour les agents du Département qui officient sur les sites ENS. Ce module pouvant à terme être complété par les données issues des différentes études d'impact effectuées par la collectivité. |
| Pilotage | Département du Gard ; partenaires associés : syndicat mixtes de l'environnement, EPCI,... |
| Délais | Mise en place progressive de l'outil dès 2017 |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de consultation de l'outil</p> <p>Services du Département consultant l'outil</p> <p>Fréquence de mise à jour</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.1. Sensibiliser aux rôles et fonctions des écosystèmes |
| Action | 2.1.1. Mise en place d'une offre de formation à destination des élus du Gard |
| Contexte et enjeux | <p>Certains espaces naturels emblématiques du Gard, les garrigues et pelouses notamment, sont directement menacés par l'urbanisation, avec une pression principalement localisée dans la vallée du Rhône, l'agglomération de Nîmes, le triangle Nîmes-Montpellier-Alès et en Camargue.</p> <p>Ces espaces menacés revêtent de nombreuses fonctions : contribution à la biodiversité du territoire, fonction économique (espace agropastoral, pollinisation ...), rôle dans la réduction globale des concentrations de gaz à effet de serre, fonction sociale et paysagère. Ils constituent ainsi des espaces d'aménités accessibles au plus grand nombre aux portes des principales agglomérations du département.</p> <p>Pour répondre aux enjeux, il faut encourager un développement urbain de qualité et économe en consommation de l'espace, afin de préserver ces paysages d'intérêt en milieu périurbain. Pour cela il est nécessaire de sensibiliser les décideurs et particulièrement les élus, aux rôles et fonctions de ces espaces.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département souhaite compléter les politiques spécifiques (risques naturels, démoustication, politique de l'eau,...) de sensibilisation des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux enjeux de la préservation des espaces naturels remarquables : services écosystémiques, apports aux économies locales, • aux enjeux d'un aménagement équilibré du territoire bénéficiant aux fonctionnalités du milieu naturel, • aux possibilités et apports économiques de l'accueil du public. <p>Cette politique prendra la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une offre de formation aux agents du département et aux agents communaux chargés de l'entretien des milieux... • d'une offre ciblée de formation dans le cadre de la réflexion stratégique pour les documents d'urbanisme proposée par le Département, notamment dans le cadre de la politique de PLU durable • d'une offre de formation dans le cadre de la formation continue des élus. Les thématiques qui peuvent être abordées sont diverses : réglementation et outils d'acquisition et de gestion, qualité de l'eau et prévention des crues, prévention des incendies, démoustication, biodiversité urbaine et agricole, etc. |
| Pilotage | Le département en lien avec les partenaires de l'opération : CAUE, association des maires |

| | |
|---------------------------------|---|
| | du Gard, opérateurs Natura 2000, RNR, RNN,... |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de formations proposées Nombre d'élus participant |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.1. Sensibiliser aux rôles et fonctions des écosystèmes |
| Action | 2.1.2. Renforcement des actions de sensibilisation du grand public dans les sites stratégiques départementaux |
| Contexte et enjeux | <p>La transmission des enjeux liés à la préservation des milieux naturels, et la mise à disposition de tous de la connaissance acquise dans le cadre du développement de la politique ENS, entrent dans les missions du Département.</p> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser les habitants du Gard à leur patrimoine naturel, à la notion de services écosystémiques, pour les éveiller les consciences aux enjeux environnementaux dans les politiques conduites par le Département et ses partenaires.</p> <p>Le Département va poursuivre son programme d'amélioration de la connaissance naturaliste et de préservation de la flore, de la faune et des habitats naturels. Le travail pédagogique de vulgarisation de l'information doit s'accompagner d'une évaluation destinée à mesurer l'impact de ces actions de sensibilisation auprès du grand public.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département souhaite améliorer sa stratégie de sensibilisation du grand public, en s'appuyant sur son réseau de sites, sur celui des partenaires, et sur les compétences de l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement.</p> <p>Pour cela, il lance annuellement un appel à projets sur la base de thèmes préalablement définis, en direction des acteurs de ce secteur. Il s'agit pour les partenaires de proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un message à porter au grand public en lien avec la politique ENS • les thématiques et outils à développer à l'échelle de tout le territoire pour le porter • l'articulation avec les dispositifs d'interprétation mis en place dans chaque site ENS et sur les sites des partenaires • l'articulation avec le réseau PDIPR pour la mise en relation des sites • les besoins en interprétation liés au projet sur les possibles futurs sites • la déclinaison de l'offre pédagogique à mettre en place par territoires (thèmes, lieux, publics visés, modalités de découverte) • le rattachement possible aux expériences de sciences participatives (climat, observatoires de la faune, observatoire des saisons ...) • le budget détaillé lié au projet <p>Les projets retenus seront accessibles depuis le portail Internet du Département (gard.fr et climatitude.fr) et relayés dans les différents offices du tourisme du Gard.</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Pilotage | Le département |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de dates effectuées par programme d'animation |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.1. Sensibiliser aux rôles et fonctions des écosystèmes |
| Action | 2.1.3. Développement d'une offre pédagogique spécifique à destination du public scolaire |
| Contexte et enjeux | <p>La pédagogie de l'environnement est un axe fort dans le développement des politiques Espaces Naturels Sensibles, et le monde scolaire est identifié comme public prioritaire. En effet, il s'agit des citoyens de demain, et ils peuvent jouer un rôle dans la transmission du message ENS vers les autres générations.</p> <p>Développer une politique spécifique de pédagogie de l'environnement à destination du public scolaire est donc un objectif affiché du schéma des ENS du Gard.</p> |
| Description de l'action | <p>L'intervention du Département ciblera en priorité les collégiens.</p> <p>Comme pour le grand public, le Département fait le choix de lancer un appel à projet à destination des acteurs de l'éducation à l'environnement. Il s'agit de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un message à porter au public scolaire, en lien avec les programmes de l'éducation nationale des politiques Départementales (ENS, APN, Développement durable) • le cadre des projets pédagogiques, sachant que le Département souhaite un projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ construit en plusieurs interventions (3 minimum), ▪ en lien direct avec le terrain pour une promotion du contact direct avec les éléments comme support éducatif ; l'approche virtuelle en classe pourra être utilisée sur une intervention maximum ▪ utilisant en priorité sur le réseau des espaces protégés (et les sites ENS en priorité) et si possible des espaces différents ▪ en lien si possible avec les sciences participatives (climat, observatoires de la faune, observatoire des saisons ...) • le budget détaillé lié au projet <p>Les projets retenus feront l'objet d'une présentation sur le portail Internet du Département. Le Département pourra sélectionner chaque année une classe pour présenter le résultat de son projet lors d'une assemblée plénière ou dans le cadre d'une exposition dans les locaux du Département.</p> |
| Pilotage | Le département (service environnement) |

| | |
|---------------------------------|--|
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de classes et d'élèves sensibilisés |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.2. Accompagner le développement des activités de loisirs en espace naturel |
| Action | 2.2.1. Accompagnement de la mise en place du plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires |
| Contexte et enjeux | <p>La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).</p> <p>Avec la CDESI, le conseil général implique les acteurs des sphères sportive, environnementale ou encore institutionnelle pour concourir notamment à l'élaboration du PDESI. En instaurant le PDESI, le législateur a eu pour objectif de doter le développement maîtrisé des sports de nature d'un outil "foncier". Le PDESI doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports des pratiques sportives de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété. Les liens entre la politique des Espaces, Sites et Itinéraires et la politique des ENS sont donc étroits.</p> <p>Dans de nombreux cas, le rôle de la CDESI ne se limite pas à l'élaboration et à la mise en œuvre du PDESI. Les départements s'appuient sur cette instance pour définir ou orienter une politique de développement maîtrisé des sports de nature plus globale (aménagement, promotion touristique, évènements, financements).</p> <p>Une politique départementale en faveur des espaces sites et itinéraires de pratique de pleine nature a été approuvée par l'assemblée départementale en janvier 2008. La CDESI a été mise en place en mars 2010.</p> <p>Depuis 2008, cette politique est conduite dans le respect des critères environnementaux et de la préservation des milieux qualifiés par le label Gard Pleine Nature. Ce dernier signant l'engagement du Département dans le développement maitrise des activités de pleine nature, la connaissance et la préservation des espaces naturels Gardois.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département a pour objectif de poursuivre sa démarche en faveur d'un développement des sports de Nature, tout en assurant la préservation des milieux naturels supports des activités. Pour cela, une coordination entre le schéma départemental des ENS (SDENS) et le schéma de développement des activités de pleine Nature (SDAPN) va être mise en place.</p> <p>Le Département entend ainsi poursuivre l'animation des comités techniques au travers de la CDESI afin de s'assurer de l'avancée conjointe de deux politiques.</p> |
| Pilotage | Le département (service environnement) ; partenaires ADRT, Comités sportifs ; DDTM ; EPCI, PNC, CEN LR,.... |

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Délais | Le temps de la réalisation du SDAPN |
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de comités techniques |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.2. Accompagner le développement des activités de loisirs en espace naturel |
| Action | 2.2.2. Poursuite de la conciliation entre pratique des sports de Nature et enjeux naturels |
| Contexte et enjeux | <p>Le Gard est un département qui mise fortement sur son capital touristique. Cette attractivité est liée au patrimoine culturel, mais également au potentiel d'évasion et d'activités de pleine Nature offert par les milieux naturels.</p> <p>Pour faire fructifier ce capital et garantir sa pérennité à long terme, l'accueil du public et des différentes activités doit être en phase avec les enjeux naturels mis en avant sur les territoires.</p> <p>Cette démarche de conciliation a déjà été initiée en interne au Département, avec les collectivités concernées, sur des sites où des conflits entre usages et enjeux avaient été identifiés. L'objectif est de garantir l'accès à la Nature à tous les usagers des espaces naturels, en tenant compte des incidences environnementales et dans le respect de la propriété privée.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département va renforcer son action d'animation pour développer les synergies entre les politiques d'Activités de Pleine Nature et Espaces Naturels Sensibles. Il s'engage à poursuivre une conciliation exemplaire sur les sites ENS existants, et à accompagner les collectivités locales sur les autres espaces où la conciliation s'avère nécessaire (étude au cas par cas).</p> <p>Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du label Gard Plein Nature, label qui signe l'engagement du Département et de ses partenaires dans le développement maîtrisé des activités pleine nature, la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois.</p> <p>Il peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études de diagnostic • organisation de la gouvernance et la concertation • travaux de création et d'équipement de site <p>Depuis 2016, cette doctrine s'articule avec les fonds européens (FEDER, LEADER,...)</p> |
| Pilotage | Le Département en partenariat avec les services de l'Etat (DREAL, DDTM,...) |
| Délais | Sur la durée du SDENS |

| | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs d'évaluation | Nombre de sites où une concertation / conciliation a été mise en place Investissements dans les équipements Nombre de cartoguides |
|---------------------------------|---|

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.2. Accompagner le développement des activités de loisirs en espace naturel |
| Action | 2.2.3. Promotion de l'offre de randonnée et d'activités de pleine Nature en lien avec la politique des Espaces Sites et Itinéraires |
| Contexte et enjeux | <p>La loi du 22 juillet 1983 a confié aux Départements la responsabilité de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre, cycliste et équestre. L'outil vise à créer les conditions favorables à la découverte des sites naturels dans le respect de leurs richesses.</p> <p>Le Département du Gard a mis en place un PDIPR en 1996 et gère aujourd'hui 2 500 km de sentiers en lien avec les fédérations délégataires (randonnée, cyclotourisme, équestre). Il pose les bases d'un premier réseau que les collectivités locales peuvent compléter sur les différents territoires.</p> <p>La randonnée pédestre est l'une des activités « phare » du département en matière de tourisme et de loisirs. Elle sert par ailleurs de support de valorisation, de sensibilisation et d'interprétation du milieu naturel et des paysages du Gard.</p> <p>La pertinence d'un croisement des enjeux a été expérimentée dans les gorges du Gardon, avec une réflexion sur la communication autour des pistes, dans l'idée d'orienter et de maîtriser la fréquentation.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département souhaite poursuivre la logique de réseau et de maillage de son territoire, avec des itinéraires valorisables pour les trois types de randonnée, mettant en relation les différents espaces naturels. Ce travail sera mené aux côtés des collectivités locales pour proposer aux habitants une offre complémentaire, avec des sites multi-activités où une conciliation entre activités et enjeux aura été menée (cf. opération 2.2.2).</p> <p>Le Département s'engage à poursuivre le développement du label "Gard pleine nature" en lien avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT).</p> <p>Les équipements en place seront référencés au sein outil numérique de pilotage, d'échange et d'information (cf. opération 1.2.1), avec une mise à jour régulière de l'état de conservation.</p> |
| Pilotage | Le département (service environnement) |
| Délais | Sur la durée du SDENS |

| | |
|---------------------------------|--|
| Indicateurs d'évaluation | Longueur d'itinéraires aménagés / entretenus |
| | Nombre de cartoguides édités |
| | Partenariats signés avec les collectivités |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 2. Faire du patrimoine naturel un atout dans le développement des territoires |
| Objectif | 2.3. Communiquer sur les spécificités du patrimoine naturel gardois |
| Action | 2.3.1. Communication auprès du public sur les actions et les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel gardois |
| Contexte et enjeux | Dans le cadre de la politique ENS, le Département a pour mission de transmettre les enjeux liés à la préservation des milieux naturels ; il doit aussi partager la connaissance acquise sur les différents sites supports de sa politique. Le Département va pouvoir s'appuyer sur les outils de communication, pour valoriser et faire connaître son action auprès de l'ensemble des gardois. |
| Description de l'action | <p>Le Département souhaite mettre en place une stratégie de communication spécifique à la politique ENS. Elle sera définie en partenariat entre tous les services concernés. Elle s'appuiera sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • privilégier le numérique en travaillant notamment la présence des ENS sur les réseaux sociaux pour présenter une actualité dynamique, • mettre à jour régulièrement l'information sur les ENS sur le site du Département et le portail « climatitude », • valoriser les dispositifs existants et toute la stratégie mise en place dans les autres opérations. <p>Il s'agit également de faire évoluer la communication sur son fond, en liant urbanisme, aménagement du territoire, sports de Nature, tourisme et patrimoine naturel. Les messages à transmettre, nombreux, sont présentés dans l'état des lieux et le diagnostic qui ont servi à construire le schéma.</p> <p>L'outil numérique de pilotage de la politique ENS permettra notamment de partager et communiquer sur la stratégie ENS du département avec les collectivités et autres partenaires.</p> <p>De manière générale, le Département limitera au maximum les éditions papiers et privilégiera la dématérialisation.</p> |
| Pilotage | Le département |
| Délais | Sur la durée du SDENS |

| | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs d'évaluation | Présence sur les réseaux sociaux (nombre de messages postés, de contacts, d'articles publiés) |
| | Nombre d'articles parus dans le journal départemental |
| | Fréquence de mise à jour du site internet |
| | Nombre d'éditions papiers réalisées |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1 Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.1. Mise en réseau des différents partenaires impliqués dans l'acquisition, la mise à jour et la diffusion de la connaissance |
| Contexte et enjeux | <p>L'action au titre des ENS s'inscrit dans le cadre de stratégies, inventaires et politiques diverses, déployées aux échelles nationale, régionale et locale : SNB, SRB, PNA, TVB, ZNIEFF, Natura 2000, SRCE, Réserves naturelles, listes rouges, politique du PNC, APPB, PAEC, etc.</p> <p>La compilation des données fournies par les partenaires naturalistes lors de l'état des lieux et du diagnostic a permis de mettre en avant des enjeux par entités naturelles. Elle a également servi de base pour dégager les enjeux pour lesquels le Gard avait une responsabilité particulière. Il a clairement été mis en avant que certains territoires ou groupes faunistiques et floristiques souffraient encore d'un déficit de connaissance.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui d'identifier et d'accompagner le travail d'inventaire nécessaire pour compléter et mettre à jour la connaissance, afin de disposer de l'information nécessaire à la déclinaison du plan d'action proposé par le schéma.</p> |
| Description de l'action | <p>Pour cela, le Département peut s'appuyer sur tout un réseau de partenaires naturalistes ancrés sur le territoire.</p> <p>Ce partenariat pourra se traduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la mise en réseau des gestionnaires et des acteurs de sites ENS, - par une amélioration du partage des connaissances naturalistes en s'appuyant sur les compétences des partenaires et sur la mise en place de conventions pluriannuelles avec les différents partenaires qui sont susceptibles de produire de la connaissance ou de porter une partie des actions du schéma. Ces conventions permettront d'établir un cadre de partenariat : objectifs, programme d'action, programmation budgétaire, calendrier. Les priorités d'action en termes de connaissances ont été listées dans l'état des lieux et le diagnostic. L'ensemble des données collectées devra être formalisé pour intégrer facilement les bases partagées (SINP) et l'outil de gestion développé en interne (cf. opération 1.2.1). <p>Les agents de terrain du Département font partie intégrante du dispositif de collecte de l'information naturaliste. En effet, lors de leur travail sur les ENS, ils peuvent être amenés à améliorer la connaissance de la faune et de la flore du site en intégrant les données collectées dans les bases de données (cf. opération 1.2.1).</p> <p>Enfin, le Département mettra en place des prescriptions spécifiques sur l'acquisition et la formalisation des données naturalistes dans les CCTP des études lancées par ses services. Il</p> |

| | |
|---------------------------------|---|
| | s'agit de pouvoir intégrer directement les éléments dans l'outil de gestion pour répondre à l'évolution législative en cours - Loi Biodiversité. |
| Pilotage | Le département coordonne cette action en lien avec les partenaires concernés par l'opération (Région, PNC, Syndicat Mixte, associations naturalistes, opérateur Natura 2000, Etat,...) |
| Délais | Sur la durée du schéma. Priorisation pluriannuelle de 3 ans. |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de conventions pluriannuelles signées, montants engagés</p> <p>Nombre d'études publiées et accessibles en ligne</p> <p>Niveau d'intégration des données brutes récoltées dans les bases dédiées</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.2. Accompagnement des stratégies, plans et programmes de préservation des espèces et habitats développés par les partenaires du Département |
| Contexte et enjeux | <p>La consolidation d'une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux doit prendre en compte les programmes engagés aux niveaux régionaux, nationaux et européens.</p> <p>Un certain nombre d'espèces, groupes d'espèces ou espaces identifiés comme étant à enjeux dans le diagnostic et l'état des lieux peuvent déjà faire l'objet de plans d'action spécifiques. Cette opération vise à accompagner les démarches mises en place par les partenaires.</p> <p>Toutes les espèces ou habitats à enjeux du Gard ne sont pas forcément concernés par les plans d'actions européens, nationaux ou régionaux. Cette action vise aussi à accompagner en priorité la préservation des espèces à enjeux, orphelines de programmes d'action.</p> |
| Description de l'action | <p>Là encore le Département souhaite s'appuyer sur son réseau de partenaires naturalistes. L'action menée sur les habitats et espèces pourra intégrer le cadre des conventions pluriannuelles évoquées précédemment (cf. opération 3.1.1.).</p> <p>Des programmes pluriannuels pourront être mis en place. La priorité sera donnée aux actions destinées à prendre en compte les espèces inscrites en liste rouge et pour lesquelles le Département du Gard a une responsabilité particulière.</p> <p>Les porteurs de projet pourront présenter leur programme au Département, qui vérifiera si le projet en question répond aux objectifs fixés pour sa politique ENS. Seront retenus en priorité, les projets qui répondent plus spécifiquement aux enjeux soulevés dans chaque entité naturelle (cf. tableau et carte de synthèse du diagnostic).</p> |
| Pilotage | Département du Gard (service environnement) en partenariat avec la Région chef de file biodiversité |
| Délais | Sur la durée du schéma. Priorisation pluriannuelle. |
| Indicateurs d'évaluation | Populations d'espèces et surfaces d'habitats concernés Budget engagé |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.3. Accompagnement des programmes spécifiques aux cours d'eau et zones humides (trame bleue) portés par les partenaires dans les sites stratégiques départementaux |
| Contexte et enjeux | <p>Un des principaux enjeux mis en avant dans le diagnostic est la gestion et la restauration des cours d'eau et des zones humides.</p> <p>Ces milieux sont très souvent dégradés : pollutions (nitrates, phytosanitaires), disparition de la ripisylve, problèmes morphologiques, espèces invasives (Renouée du Japon, Robinier, Jussie, Buddleia, ailanthe, phytolacca, ambroisie, écrevisses, silure).</p> <p>Les acteurs sont nombreux à intervenir sur ce périmètre d'action qui est coûteux et nécessite un engagement multi-partenarial.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département souhaite s'engager en accompagnement des différents porteurs de projets. Il peut intervenir sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquisition ou restauration de champs d'expansion de crue et de zones humides patrimoniales avec objectif de gestion conservatoire favorable à la biodiversité, • amélioration de la qualité de l'eau en aires d'alimentation de captage, avec mise en place de pratiques de gestion en phase avec les enjeux de biodiversité et les dispositifs existants, • gestion des espaces de bon fonctionnement de la TVB, de zone humide remarquable, • gestion des espèces invasives végétales et animales. <p>Le Département souhaite en priorité mettre à disposition des partenaires son outil foncier et inciter les communes notamment à protéger leurs zones humides par la création de périmètres de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Chaque projet soumis sera étudié au cas par cas. Les projets seront sélectionnés en fonction de critères multi-enjeux : hydro-morphologiques (gestion des écoulements, recharge sédimentaire), inondation, biodiversité (possibilité de reconquête des milieux humides périphériques), ressource en eau, lien avec le réseau des ENS, lien avec le réseau des itinéraires de randonnée etc.</p> |
| Pilotage | Département du Gard (service environnement), partenaires syndicats mixtes EPTB, Agence de l'eau |
| Délais | Sur la durée du SDENS |

| | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs d'évaluation | <p>Surface placée en zone de préemption</p> <p>Linéaire de ripisylve restauré</p> <p>Surface d'espèce floristique invasive traitée</p> <p>Surface de champ d'expansion des crues ou de périmètre de captage acquise</p> |
|---------------------------------|---|

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.4. Accompagnement de la restauration des continuités écologiques (trame verte) dans les sites stratégiques départementaux |
| Contexte et enjeux | <p>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été adopté le 20 novembre 2015. Le plan d'action lié croise les enjeux de la politique ENS : mise en place d'une politique foncière de protection et de gestion des milieux naturels, sensibilisation du public, acquisition et diffusion de la connaissance, opérations test de restauration, projets locaux de maintien et de restauration des continuités, transcription dans les documents d'urbanisme, sensibilisation des gestionnaires d'espaces, encouragement des pratiques culturelles favorables aux continuités écologiques, etc.</p> <p>Le Département souhaite accompagner la dynamique d'acteurs et de projets au titre de la politique ENS et qui a été initiée sur le territoire avec le SRCE.</p> |
| Description de l'action | <p>Comme pour le volet trame bleue, le Département souhaite s'engager en accompagnement des différents porteurs de projets de restauration de la trame verte. Il peut intervenir sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion de zones sources de biodiversité via son réseau de sites • sensibilisation du public dans le cadre des appels à projet (cf. opérations 2.1.1 et 2.1.2) • formation des élus (cf. opération 2.1.3) • identification et description de la trame verte aux échelles locales (cf. opération 3.1.5) • travaux de restauration des corridors écologiques • accompagnement technique à la mobilisation des dispositifs financiers et technique en agriculture (PAEC décliné en MAEC,...) <p>Le Département souhaite en priorité mettre à disposition des partenaires son outil foncier (zone de préemption). Chaque projet soumis sera étudié au cas par cas.</p> |
| Pilotage | Département du Gard en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard, ... |
| Délais | Sur la durée du SDENS |

| | |
|---------------------------------|---|
| Indicateurs d'évaluation | Surface placée en zone de préemption Surface restaurée |
|---------------------------------|---|

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.5. Aide à la prise en compte des enjeux "nature, biodiversité, paysage, Trame Verte et Bleue" dans la rédaction des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU) |
| Contexte et enjeux | <p>La préservation de la biodiversité passe aujourd'hui nécessairement par une meilleure prise en compte des enjeux naturels dans les politiques d'urbanisme, notamment au stade de la définition des SCoT et PLU. C'est tout l'enjeu des lois Grenelle qui ont formalisé des objectifs assignés aux collectivités. Ces collectivités recherchent souvent l'appui de services compétents maîtrisant les enjeux à une échelle supra communale. Le Département, par sa compétence ENS, sa proximité des communes, a vocation à répondre à cette attente.</p> <p>La phase de diagnostic du patrimoine naturel est une étape clef du processus décisionnel dans l'élaboration d'un document d'urbanisme. C'est le moment où peuvent être pointés précisément les différents enjeux naturels à l'échelle du territoire. Ce travail se traduit par l'établissement de préconisations visant à préserver : faune et flore patrimoniales et protégées, milieux et habitats naturels patrimoniaux, connexions biologiques, milieux agricoles préservés, etc. L'évaluation finale du document produit avant sa mise en œuvre, permet enfin de vérifier le niveau de prise en compte des recommandations sur le volet patrimoine naturel.</p> <p>Ce volet des documents d'urbanisme reste souvent négligé, avec une simple compilation d'éléments bibliographiques, là où des investigations précises devraient nécessairement être mises en œuvre avec conduite d'une phase de dialogue « à dire d'expert » au niveau local.</p> <p>Le Département souhaite dès lors renforcer la qualité du volet milieu naturel des documents d'urbanisme, en conseillant les collectivités et en leur donnant la capacité de réaliser un travail plus poussé en phase diagnostic. Mais il souhaite aussi assurer le suivi des préconisations sur le niveau de prise en compte des enjeux.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département accompagnera les collectivités compétentes tout au long de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement technique du diagnostic initial (participation à l'élaboration du cahier des charges, aux réunions techniques,...) • intégration de la réflexion sur le zonage de zones de préemption ENS sur les communes • mise à disposition de son outil foncier pour accompagner la préservation des corridors identifiés (cf. opérations 3.1.3 et 3.1.4) • formation des élus (cf. opération 2.1.3) dans le cadre de la démarche PLU Gard durable |

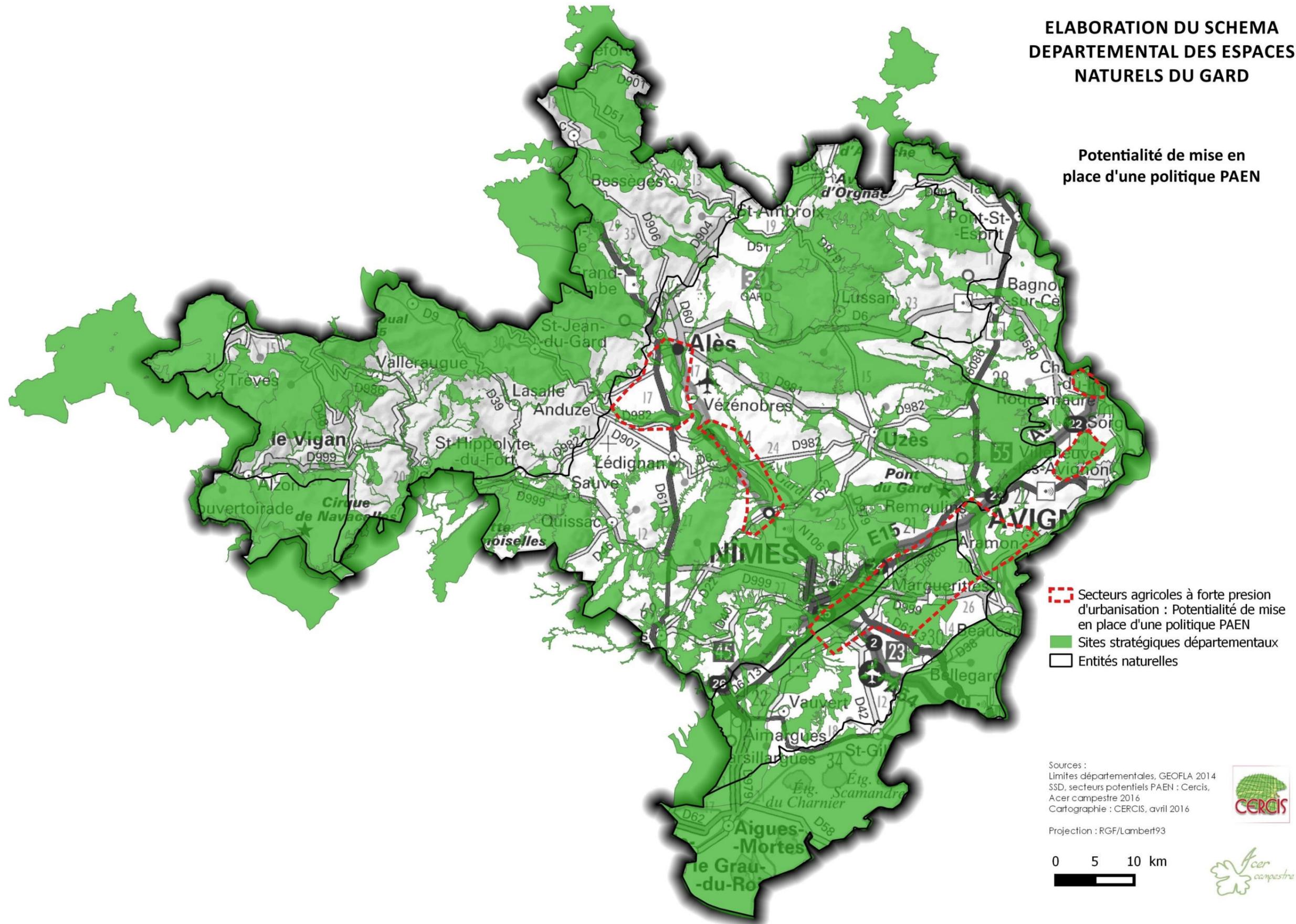
| | |
|---------------------------------|--|
| Pilotage | Département du Gard (DATH) ; partenaires selon leur domaine de compétences : CAUE, PNC, syndicats mixtes, Chambre d'agriculture du Gard,... |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre d'états des lieux des documents d'urbanisme suivant le cahier des charges type</p> <p>Nombre de documents d'urbanisme accompagnés</p> <p>Surface de corridors écologiques placée en zone de préemption</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.6. Participation aux réflexions sur le changement climatique |
| Contexte et enjeux | <p>Construire une politique suppose de se placer aussi dans le long terme. Le changement climatique fait partie des phénomènes qui vont probablement modifier à moyen terme les paysages et la répartition des espèces dans le territoire.</p> <p>Pour suivre cette évolution et anticiper les questions qu'elle posera en termes de préservation des habitats et espèces, le Département fait le choix d'accompagner les démarches d'études qui commencent à suivre les phénomènes et à mesurer leurs impacts.</p> |
| Description de l'action | <p>Le Département reconnaît la valeur d'un réseau d'espace naturel sensible qui par leur fonctionnalité optimale (corridor écologique, valeur agronomique, préservation de la qualité ressource en eau) sont des espaces résilients au changement climatique.</p> <p>Le Département souhaite faire du réseau des ENS un support d'étude pour observer les changements liés au réchauffement climatique (suivi d'indicateurs spécifiques). Ainsi, les plans de gestion des sites ENS devront intégrer cette problématique et des indicateurs spécifiques mesurables.</p> <p>Le Département, à travers ses partenariats avec les universités, incitera, par de la mise à disposition de moyens, à accueillir des étudiants sur la thématique du changement climatique. Les propriétés départementales peuvent être proposées comme des laboratoires d'études de suivis scientifiques, par conventionnement avec des universités ou organisme de recherche.</p> |
| Pilotage | Sur cette action, le Département se place en partenaire de la recherche scientifique. |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Indicateurs spécifiques intégrés dans le suivi des plans de gestion</p> <p>Nombre de sites ENS utilisés dans le cadre de la recherche</p> <p>Nombre d'étudiants accueillis par le CD 30 sur cette thématique</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.1. Accompagner les acteurs de la préservation des espaces naturels dans la mise en place de leurs actions |
| Action | 3.1.7. Développement des ceintures vertes et de l'agriculture périurbaine |
| Contexte et enjeux | <p>L'état des lieux a montré une assez forte augmentation des surfaces artificialisées dans le Gard aux dépens des surfaces agricoles. La croissance démographique est également importante et génère une forte pression urbaine se traduisant par un étalement urbain autour des agglomérations gardoises (pôle métropolitain Nîmes et Alès) mais également dans les aires d'influence d'agglomérations extrarégionales (Arles et Avignon).</p> <p>Dans l'arrière-pays, des tâches urbaines se développent au sein du triangle formé par les grandes agglomérations Nîmes-Montpellier-Alès. Le Gard est aussi marqué par l'influence du couloir rhodanien, qui concentre de grands sites industriels mais aussi un dense réseau de grandes infrastructures de transport contribuant à l'artificialisation du territoire.</p> <p>Ainsi le maintien de l'agropastoralisme et le développement d'une agriculture durable ont été identifiés comme des enjeux forts pour le département du Gard. La politique des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) est une réponse potentielle à ces enjeux.</p> |
| Description de l'action | <p>Pour faciliter le développement des ceintures vertes autour des villes et de l'agriculture périurbaine, le Département souhaite initier en lien avec les collectivités locales concernées, la chambre d'agriculture et la SAFER, une démarche PAEN en complémentarité avec le schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et en articulation avec les dispositifs agricoles en vigueur.</p> <p>L'objectif est de mobiliser un tissu foncier voué à l'agriculture de proximité.</p> <p>Trois secteurs prioritaires émergent autour des principaux pôles urbains du Gard (cf. carte ci-après)</p> |
| Pilotage | Le Département |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de projets PAEN lancés</p> <p>Surface en PAEN</p> |

ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS DU GARD

Potentialité de mise en
place d'une politique PAEN



| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|--|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.2. Créer du lien avec les autres politiques portées par le Département |
| Action | 3.2.1. Intégration de la biodiversité comme enjeu dans la gestion des ouvrages routiers départementaux |
| Contexte et enjeux | Dans un souci de cohérence globale de sa politique, le Département souhaite que les enjeux de biodiversité soient intégrés de manière transversale dans l'ensemble des actions de ses services. Il est notamment un opérateur clef du réseau routier. Cette activité est en lien direct avec les espaces naturels à plusieurs titres : gestion des espèces invasives, qualité d'accueil du milieu pour la faune et la flore (choix des modalités d'entretien), continuité écologique, zones refuges. |
| Description de l'action | <p>Le Département s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contenir et résorber si possible les foyers d'espèces invasives le long des infrastructures dont il a la gestion • poursuivre la gestion différenciée des bords de routes et communiquer sur les bonnes pratiques du Département (développer un label pour faire savoir, ambassadeurs des communes,...) • étudier les possibilités de résorption des points noirs faune (lien avec l'action de restauration des continuités écologiques 3.1.4) <p>Le service environnement fournira un appui technique aux études environnementales dans le cadre des projets et travaux sur le réseau routier départemental. L'outil numérique de pilotage, d'échange et d'information permettra à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au service environnement de restituer les données en sa connaissance au service des routes ; • et au service des routes de faire remonter au service environnement les nouvelles données acquises. |
| Pilotage | Département du Gard |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Linéaire de bords de routes gérés de façon différenciée</p> <p>Niveau de progression des espèces invasives</p> <p>Point noirs faune résorbés</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.2. Créer du lien avec les autres politiques portées par le Département |
| Action | 3.2.2. Valorisation du réseau des Espaces Naturels Sensibles en tant que support de la politique d'insertion sociale |
| Contexte et enjeux | Le Département est un acteur clef de la politique sociale. Il accompagne la prise en compte de tous les handicaps et réintroduit du lien social pour les publics en difficulté. Le réseau des sites ENS et la politique développée, peuvent trouver leur place et un rôle à part entière dans cette politique sociale. |
| Description de l'action | <p>Le contact avec l'environnement est un outil particulièrement pertinent de socialisation et d'intégration sociale. L'équipement spécifique de sites pour l'accueil du public handicapé est déjà une réalité aujourd'hui dans le Gard. L'offre doit être coordonnée et complétée pour bien veiller à prendre en compte tous les handicaps (moteur, sensoriel, psychique, mental).</p> <p>Une médiation humaine et une approche sensible pourront être développées, pour inspirer peut-être de nouvelles manières d'appréhender les milieux naturels : approche auditive voire olfactive et plus simplement visuelle d'un espace, médiation animale.</p> <p>Cette politique spécifique d'accueil pourra être proposée aux personnes handicapées mais également aux personnes qui les accompagnent, afin de leur proposer des espaces et des temps de respiration.</p> <p>Les équipements spécifiques pourront également être utilisés par les personnes âgées avec des itinéraires aménagés et un encadrement renforcé, voire des sorties intergénérationnelles avec les plus jeunes, etc.</p> <p>Les partenaires compétents sur cette thématique pourront développer leur projet dans le cadre de l'appel à projet de sensibilisation du grand public (cf. opération 2.1.1).</p> <p>Sur le volet de l'insertion, les travaux de restauration ou de gestion peuvent être l'occasion de lancer des appels d'offre spécifiques comme le permet la réglementation des marchés publics, ou de faire intervenir des chantiers d'insertion</p> |
| Pilotage | Département du Gard (service environnement en lien avec service concerné) |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de sorties mise en place / nombre de personnes sensibilisées</p> <p>Nombre de chantiers d'insertion / nombre de journées hommes</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.2. Créer du lien avec les autres politiques portées par le Département |
| Action | 3.2.3. Contribution départementale à la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations agricoles |
| Contexte et enjeux | <p>Les enjeux naturels mis en avant sur certains terroirs agricoles sont liés à des modes d'exploitation spécifiques, qui pour certains peinent à se maintenir dans le contexte économique actuel.</p> <p>La recherche de nouveaux systèmes d'exploitation, prenant en compte les enjeux naturels et garantissant un niveau de vie aux exploitants, peut permettre de préserver la biodiversité. Cette recherche est d'autant plus nécessaire que les surfaces concernées sont parfois très importantes.</p> <p>L'agropastoralisme a été identifié comme un outil central dans la réponse à la préservation de certains paysages et de la biodiversité liée. Les enjeux sont identifiés : maintien des exploitations agricoles, reconquête des surfaces agricoles dans les zones en déprise et maintien des surfaces dans les secteurs soumis à forte urbanisation.</p> <p>Le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts, de l'agroforesterie, de l'agro-écologie,... sont des pistes de travail qui permettent de croiser réponse aux enjeux agricoles et préservation de la biodiversité.</p> |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de la politique ENS le Département souhaite renforcer son rôle d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la prise en compte biodiversité dans les exploitations agricoles afin de favoriser un politique agricole durable. En lien avec sa politique agricole, il souhaite accompagner ses partenaires sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'agriculture biologique (labellisation AB,..), • Soutien aux circuits courts, • Programme « manger bio » dans les cantines scolaires |
| Pilotage | Département du Gard (service environnement) en lien avec le service agriculture et qualité alimentaire |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | <p>Nombre de cantines scolaires proposant du Bio</p> <p>Nombre d'exploitations agricoles avec vente en circuit court</p> <p>Nombre et part des exploitations agricoles en Agriculture Bio</p> |

| Schéma départemental des espaces naturels sensibles du Gard | |
|--|---|
| Axe stratégique | 3. Consolider une politique transversale et partenariale de préservation des espèces et de leurs milieux |
| Objectif | 3.2. Créer du lien avec les autres politiques portées par le Département |
| Action | 3.2.4. Promotion des croisements entre Nature et Culture gardoise |
| Contexte et enjeux | <p>Les liens entre les espaces naturels et certains pans de la culture gardoise sont étroits. Le réseau des espaces naturels peut être un support pour la promotion de la culture, dans la mesure où les événements programmés sont compatibles avec les enjeux de préservation.</p> <p>Dans l'idée de transversalité des politiques portées par le Département, l'enjeu social d'accès à la culture pour tous peut trouver des applications sur le réseau des ENS.</p> |
| Description de l'action | Le Département encourage la mise en place d'événements culturels dans les espaces naturels sensibles départementaux afin de maintenir le lien entre les patrimoines naturels, historiques et le patrimoine culturel vivant. |
| Pilotage | Département du Gard |
| Délais | Sur la durée du SDENS |
| Indicateurs d'évaluation | Nombres d'événements mis en place / nombre de personnes sensibilisées |